

Rapport Social Unique 2021 (RSU)

Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Introduction :

Fondement juridique

Intérêts (avantages) du RSU

Informations préalables avant
saisie

Calendrier



Rapport Social Unique (RSU)

Fondement juridique

Article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique

Article 5 de la loi transformation de la fonction publique du 6 août 2019

Décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020

Arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la FPT la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales

| Rapport Social Unique (RSU)

Fondement juridique

Le rapport social unique remplace le bilan social.

Ses caractéristiques :

- réalisé obligatoirement **tous les ans**
- **présenté au Comité Technique pour avis**
- **rendu public**, par la collectivité sur son site internet ou, par tout autre moyen dans les 60 jours suivant sa présentation au CT.

Rapport Social Unique (RSU)

Fondement juridique – accès au portail numérique

Données sociales.fr

Portail numérique mis à disposition des collectivités territoriales et des établissements publics par le centre de gestion : aide et collecte

L'article 2 du décret du 30/11/2020 dispose que :

"les collectivités territoriales et leurs établissements publics affiliés à un centre de gestion adressent les données dont ils disposent au centre dont ils relèvent au moyen du portail numérique mis à leur disposition par celui-ci. Ce portail est également accessible aux collectivités territoriales et à leurs établissements non affiliés à un centre de gestion".

Présentation générale – Enquête 2021 (RSU)

Créé par l'article 5 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019

Se substitue au REC depuis janvier 2021

Un rapport obligatoire dorénavant annuel et commun aux 2 versants de la fonction publique

Regroupe les rapports suivants

- le rapport de situation comparée (avec le RSU 2020)
- le Rapport Annuel sur la Sécurité, la Santé et les Conditions de Travail

Présentation à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial

Saisie des données sur l'application actuelle proposée par les centres de gestion

Présentation générale – Enquête 2021 (RSU)

2 enquêtes en 1 :

- › **Le Rapport Social Unique** = l'outil de référence pour apprécier et suivre la situation de l'emploi d'une collectivité.
- › Les questions **RASSCT** (Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail)



Rassct

Saisie cohérente

100%

Utilité / Avantages

Données du RSU exploitées pour l'élaboration des LDG

Outil LDG

Fiche repère de votre strate *

1 Synthèse individuelle de votre RSU

2 Rapport de Situation Comparée et Synthèse sur l'égalité professionnelle

5 Synthèse sur l'absentéisme

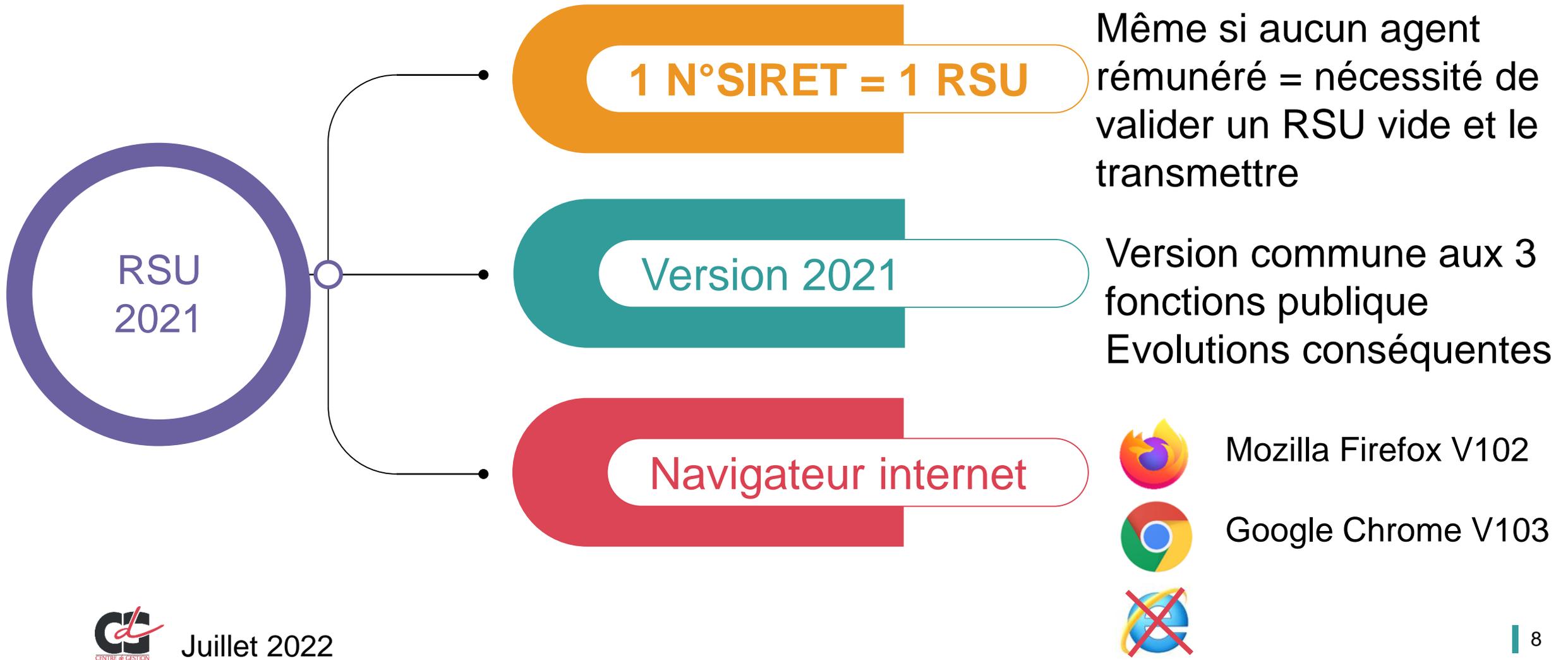
5 Synthèses

4 Rapport et synthèse sur les Risques Psychosociaux (RPS)

3 Synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT)

**uniquement pour les communes et EPCI, sous réserve d'un taux de retour permettant l'exploitation*

Informations préalables



Calendrier – RSU 2021

- 1** Ouverture campagne **18 juillet 2022**
- 2** Fin retours RSU **14 octobre 2022**
- 3** Fin validation CDG **31 octobre 2022**

Les autres supports à votre disposition

Se connecter

- Accès au portail données sociales
- Comptes bloqués et gestion des mots de passe
- 1^{ère} connexion et actualisation « *Mon compte – mes informations* »

La saisie de votre enquête

- Schéma de saisie
- Choix
 - Import fichier DGCL
- Modes de saisie :
 - Agent par agent
 - Consolidé
- Saisie consolidée
- Saisie agent par agent :
 - Manuelle
 - Import fichier N4DS / DSN + *Sofaxis*
- Etat d'avancée de la saisie
- Contrôles de cohérence

Nous sommes disponibles pour vous accompagner

Direction emploi et dynamiques professionnelles
Service Recrutement et parcours professionnels

Nouveaux horaires d'accueil : 8h30-12h15 / 13h45-17h30

Nos coordonnées :



rsu@cdg44.fr



02 40 20 63 84

Retrouvez nous sur : www.cdg44.fr

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

6, rue du PEN DUICK II

CS 66225

44262 NANTES cedex 2

tél : 02 40 20 00 71